

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 6 JUILLET 2015
DELIBERATION N°2015-45

OBJET : Lettre de cadrage budgétaire 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

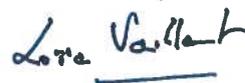
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 13 voix pour, 2 contre et 3 abstentions la lettre de cadrage budgétaire 2016.

Fait à Tours, le 8 juillet 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT